



appareil électrique vendu d'occasion

Par **catinelie**, le **23/08/2011** à **23:16**

Bonjour,

il y a une semaine, j'ai vendu d'occasion, par le biais du "bon coin", une friteuse électrique, qui fonctionnait bien quand on l'a branchée pour la montrer à l'acheteur, hier, une semaine après, l'acheteur me recontacte pour me dire que l'appareil ne fonctionnait plus, et m'en demande le remboursement.

que dois-je faire ?

merci pour votre réponse,

cordialement,

catherine

Par **Claralea**, le **24/08/2011** à **00:46**

L'acheteur a tester la friteuse avant de l'acheter et elle fonctionnait, vous n'avez donc pas à le rembourser car il en a peut etre fait un mauvais usage

Par **catinelie**, le **24/08/2011** à **10:03**

merci pour votre réponse. Je viens de revoir un détail, aussi, il m'a dit sur le mail qu'il m'a envoyé me signalant le non fonctionnement que l'appareil avait marché 1/4 d'heure chez lui avant de tomber en panne ...

Par **Claralea**, le **24/08/2011** à **12:16**

Dites lui de réessayer sur une autre prise, peut etre a-t-elle sauté, ça m'est déjà arrivé